

**Demande de Rémi Sanchez du Télescope d'Amiens sur le dossier « Prise de rendez-vous pour les demandes exceptionnelles au séjour »**

Dans le cadre du contentieux pendant au tribunal administratif d'Amiens à l'encontre de la préfecture de la Somme par six personnes pour impossibilité d'obtenir des rendez-vous, Le Télescope d'Amiens a souhaité obtenir des précisions sur cette situation.

Dans un premier temps, il convient d'apporter les précisions suivantes quant aux six requérants :

- 1 déjà été reçu
- 1 a déjà eu un rendez-vous mais son dossier est incomplet
- 1 a été reçu en dehors des plages horaires de ces rendez-vous
- ils ne sont pas des « primo arrivants » c'est à dire que leur situation a déjà fait été étudiée à de multiples reprises
- ils ont déjà fait l'objet de mesures d'éloignement auxquelles ils n'ont pas donné suite

L'ouverture des plages de rendez-vous s'effectue d'une semaine à l'autre et permet actuellement la réception de 14 personnes par semaine, à compter du mois de février, 20 à 25 personnes pourront être reçues par semaine.

Conformément aux instructions du ministre de l'Intérieur, le préfet est particulièrement attaché à l'amélioration de la qualité de l'accueil des étrangers.

Le 9 janvier 2014